



Règlement Critériums Départementaux U10-U11 (*foot à 8*)

« *Le Football, c'est avant tout un jeu* »

Mise à jour	04/03/2023
Validation	Comité Directeur par voie électronique
Saison d'application	2023-2024
Règles typographiques	Modifications par rapport au document précédent en gras et bleu clair

SOMMAIRE

1. Organisation	Page 3
2. Définition	Page 3
3. Engagement des équipes	Page 3
4. Horaires des plateaux / Modification	Page 4
5. Feuilles de plateau	Page 5
6. Lois du jeu	Page 5
7. Arbitrage	Page 5
8. Délégué.....	Page 6
9. Forfaits / Absence aux plateaux	Page 6
10. Réserves et réclamations	Page 6
11. Cas non prévus	Page 6

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES

Tél : 03.25.78.22.61 – Fax : 03.25.78.44.04 – <http://district-aube.fff.fr>

Association N° 301 969 796 000 46

Règlement des Critériums Départementaux U10-U11 (Foot à 8)

1 – Organisation

Organisés par le Pôle Jeunes du District Aube Football, les critères U11 sont régis, dans l'ordre, par :

- Les Règlements Généraux de la FFF
- Les Règlements Particuliers de la Ligue du Grand Est
- Les Règlements Particuliers du District Aube de Football
- Le présent règlement

2 – Définition

En fonction du nombre d'équipes engagées (voir ci-dessous), un ou plusieurs critères sont organisés chaque saison.

Afin de tenir compte des disparités techniques entre les équipes et pour permettre la meilleure progression de chaque enfant, il est proposé un critère U11 **D1** et un ou plusieurs critères U11 **D2**.

L'engagement en critère **D1** implique l'acceptation de déplacements possibles sur l'ensemble du territoire géré par la Commission Jeunes du District.

Pour les critères **D2**, la première partie de saison sera établie dans la mesure du possible sur la base de critères géographiques. La Commission Jeunes tiendra compte des résultats à l'issue de la première phase pour élaborer des poules de niveau pour la seconde partie.

Dans la mesure des possibilités, une phase hivernale en salle sera proposée

3 – Engagement des équipes

3.1 – Engagement en Critère U11 **D1**

L'engagement d'une équipe dans un critère U11 District est effectuée à la demande du club, soit directement dans FootClubs (*par défaut*) soit en ayant complété le formulaire adéquat (*selon méthode indiquée par le Pôle Jeunes*).

Pour pouvoir inscrire une équipe, le club doit disposer :

- D'au moins **10 licences joueurs** :
 - U9, U10, U11, U9F, U10F, U11F, U12F (*pour une équipe mixte*)
 - ou U9F, U10F, U11F, U12F, U13F (*pour une équipe 100% féminine*)
- D'une licence **Animateur module U11 ou Educateur CFF1**

Le titulaire de la licence éducateur doit être l'encadrant effectif de l'équipe.

Les licences attendues doivent être saisies dans FootClubs **avant la date limite fixée avant chaque fin de saison par la commission organisatrice**, l'engagement volontaire doit être effectué pour la même date directement dans FootClubs.

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3, rue Marie Curie – 10 000 – TROYES

Tél : 03.25.78.22.61 – Fax : 03.25.78.44.04 – <http://district-aube.fff.fr>

Association N° 301 969 796 000 46

La Commission Jeunes peut exceptionnellement proposer un engagement par un autre moyen (ex. *formulaire PDF*), les clubs étant alors informés avant la fin de la saison précédente.

Toute équipe engagée hors délai ou ne remplissant les critères de licences sera automatiquement reversée en critérium **D2**.

Au vu des résultats des premières rencontres et afin de permettre à chacun de continuer sa progression dans les meilleures conditions, la commission se réserve la possibilité de reverser une équipe en critérium U11 D2 si ses résultats sont manifestement en dessous du niveau du groupe D1.

3.2 – Engagement en Championnat U11 D2

L'engagement d'une équipe dans un critérium U11 **D2** est effectuée à la demande du club, directement dans FootClubs. La Commission Jeunes peut exceptionnellement proposer un engagement par un autre moyen (ex. *formulaire PDF*), les clubs étant alors informés avant la fin de la saison précédente.

Afin de valider l'inscription de l'équipe, la Commission Jeunes procédera à une vérification du nombre de licences saisies dans FootClubs. Si le nombre de joueurs et/ou de dirigeants est manifestement insuffisant, la commission se réserve le droit de refuser l'inscription afin d'éviter les inévitables forfaits et la désorganisation des championnats en résultant .

4 – Horaires des plateaux - Modification

4.1 – Heure officielle des plateaux

L'heure officielle des plateaux est fixée au samedi à 10h15, les équipes doivent être présentes au stade **au maximum** pour 9h45.

4.2 – Modification d'horaire ou de lieu / Demande de report

Les modifications de lieu (*club organisateur modifiant le stade d'accueil*) doivent être transmises au plus tard à 16h le jeudi précédent le plateau à la fois à footanimation@district-aube.fff.fr et à tous les clubs visiteurs.

Un club visiteur qui souhaite modifier le plateau sur lequel il est prévu qu'il se rende doit faire sa demande dans les conditions prévues au tarif financier du District, **soit au plus tard 8 jours avant la date prévue**.

Le cas échéant, les demandes formulées dans les 8 jours suivant la parution des calendriers ou celles **des clubs visiteurs** liées à l'annulation d'un plateau par un club organisateur seront gratuites.

4.3 – Terrains impraticables / Absence de l'une ou l'autre des équipes

Voir RP du District.

4.4 – Absence d'une équipe

L'absence d'une équipe à un plateau doit être notifiée **avec motifs** au club organisateur et à footanimation@district-aube.fff.fr au plus tard à **12h** la veille du plateau. Selon les motifs invoqués, la commission pourra exclure l'absence des quotas prévus à l'article 9.

5 – Feuilles de plateau / FMI

5.1 – Feuilles de plateau papier

Le club organisateur doit remplir la feuille de plateau mise à disposition par la Commission Jeunes (*téléchargeable sur le site internet du District ou via l'application FAL – Foot Animation Loisir*) pour la saison en cours et la **transmettre** dans les 48 heures suivant le plateau **via l'application FAL – Foot Animation Loisir (les envois papier ou par mail ne sont plus autorisés)**. Cette feuille de plateau doit être accompagnée des feuilles de licence remplies et signées par chaque club présent.

Des amendes (voir tarifs financiers du District) peuvent être appliquées en cas de retard dans la transmission de ces documents.

5.2 – Feuilles de plateau en application tablette

Réservé

5.3 – FMI : Critérium U11 D1 et matchs secs 2^{ème} phase

Si la Commission Jeunes décide de l'utilisation de la FMI sur ces phases, les clubs devront s'assurer :

- Que les dirigeants responsables d'équipe sont formés et à jour de connaissance dans l'utilisation de la tablette et qu'ils disposent bien d'un identifiant FootClubs leur permettant d'accéder à la préparation des équipes et au remplissage de la FMI le jour du match.
- Qu'une tablette en état de fonctionnement, à jour de l'application FMI, et données du match synchronisées soit à disposition de l'arbitre le jour de la rencontre

L'utilisation de la FMI sera alors obligatoire. En cas de non-utilisation, il sera fait application de l'article 22 des RP du District et de l'article 139bis des RG de la FFF.

6 – Lois du jeu

Il est fait application des Lois du jeu spécifiques au Foot à 8 en catégorie U11.

7 – Arbitrage

Rappel : Il est préconisé de privilégier des joueurs U14 à U18.

Toutefois, sur la base du volontariat, l'arbitrage sur la touche peut être effectué par les joueurs U11, qui gardent la possibilité à chaque match de jouer ou arbitrer (*même principe qu'en U13*).

L'arbitrage central est assuré au choix du club organisateur par l'un de ses licenciés ou par un licencié de l'un des clubs visiteurs présents. Il peut être mis en place une rotation selon les matchs (*exemple l'équipe A joue l'équipe B, l'arbitrage est effectué par l'équipe C*). L'arbitrage sur la touche est effectué par chacune des équipes en présence.

8 – Délégué

La Commission Jeunes peut se faire représenter par l'un de ses membres ou un Délégué du District. Cette personne est spécialement chargée de veiller à l'application du règlement et à la bonne organisation des rencontres (*relations, installations, sécurité, feuille de match...*). Il peut faire part aux clubs en présence des points qui nécessitent des améliorations, qui pourront être repris dans son rapport pour un suivi par les commissions compétentes.

9 – Forfaits / Absences aux plateaux

Après 3 absences consécutives ou 4 absences non consécutives, l'équipe est déclarée en forfait général, ainsi que toutes les équipes hiérarchiquement inférieures.

En U11 D2 uniquement, le forfait général n'est déclaré par la commission organisatrice que pour la phase en cours, sauf demande expresse du club de ne pas réengager une ou plusieurs équipes dans les phases suivantes.

10 – Réserves et réclamations

Les réserves, réclamations et toutes communications doivent, pour suivre leur cours, être formulées dans les conditions prévues aux articles 142, 145, 186 et 187 des règlements généraux de la F.F.F. et être adressées par courrier au secrétariat du District Aube Football ou par courriel à : footanimation@district-aube.fff.fr.

11 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement sont résolus, par la commission compétente, en s'appuyant sur les R.G. de la FFF et les R.P. de la Ligue ou du District.